

L'assemblée ordinaire de la Municipalité de Hinchinbrooke a eu lieu le **11 septembre 2023** à l'hôtel de ville 1056 chemin Brook, Hinchinbrooke, Québec. Le maire Mark Wallace a présidé la présidence en présence des conseillers suivants :

Kirk Feeny
Tanya Clarke
Marc Bakos
Laurie Ann Prévost
Ralph Duncan

Absent:
Elgin Macfarlane

Adam Antonopoulos, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire.

- 23-09-01** 1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**
PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost
- Que la séance ordinaire soit ouverte à 20 h 04.
- ADOPTÉE**
- 23-09-02** 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost
- Que l'ordre du jour soit adopté tel que distribué.
- ADOPTÉE**
- 23-09-03** 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION**
ORDINAIRE TENUE EN AOÛT 2023
- PROPOSÉ PAR :** Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost
- Que la version française du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2023 soit adoptée telle que distribuée.
- ADOPTÉE**
- 23-09-04** **PROPOSÉ PAR :** Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan
- Que la version anglaise du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 7 août 2023 soit adoptée telle que distribuée.
- ADOPTÉE**

4. URBANISME

Conseil pris connaissance du rapport d'inspection municipale du mois d'août 2023 tel que déposé par l'inspecteur lors de la séance du caucus du 7 septembre 2023.

4.1 DEMANDE CITOYENNE – ÉVACUATION DES EAUX LOT 5 266 473

CONSIDÉRANT QUE le citoyen aimerait utiliser les terres agricoles pour y cultiver des cultures annuelles plutôt que du pâturage et du foin ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain en question reçoit beaucoup d'eau et d'inondations;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen est prêt à nettoyer et améliorer les fossés sur son terrain pour évacuer l'eau ;

23-09-05

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que le conseil demande l'appui de la MRC pour étudier le cours d'eau et déterminer ce qui peut être fait pour contribuer à améliorer le drainage et à bien éloigner l'eau des terres agricoles et des chemins.

Le conseil approuve également l'embauche d'un chasseur de castors pour qu'il suive le cours d'eau de Chemin Gowan jusqu'à Chemin Gore afin de déterminer s'il y a des barrages bloquant l'écoulement naturel de l'eau.

ADOPTÉE

4.2 DEMANDE CITOYENNE – CPTAQ GLEN PRINGLE

ATTENDU QUE M. Glen Pringle, propriétaire du 1245 Gore, dépose une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'aliénation et l'usage à des fins autres qu'agricoles pour une partie du lot 5.268.906 à Hinchinbrooke;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire subdiviser son terrain pour donner une parcelle à son fils Scott Pringle.

ALORS QUE Cette demande est conforme au règlement de Zonage 378

23-09-06

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prévost
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que le conseil n'a aucune objection à la demande faite par M. Glen Pringle de subdiviser son lot. Que le conseil municipal appuie cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

ADOPTÉE

4.3 DEMANDE CITOYENNE – DÉTOURNEMENT MUNICIPAL LOT 5 266 126

CONSIDÉRANT QUE MM. Larry Cluff et Gary Cluff, propriétaire du lot 5 266 126, demandent que le détournement municipal soit déplacé plus loin sur l'avenue Kelly;

CONSIDÉRANT QUE la ville utilise présentement l'emplacement demandé pour effectuer la détournement de ses véhicules.

23-09-07

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que le conseil n'a pas d'objection à la demande faite par M. Larry Cluff et M. Gary Cluff de déplacer la zone de détournement municipal plus loin sur l'avenue Kelly.

ADOPTÉE

5. TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil est informé du rapport du superviseur des routes pour le mois d'août 2023 tel que déposé lors de la réunion du caucus du 7 septembre 2023.

5.1 – RÉSULTATS DES ESTIMATIONS – PAVAGE MONTEE MASSEY

23-09-08

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que le Conseil accepte l'estimation soumise par Pavage Daoust pour le pavage d'environ 920 mètres carrés de la Montée Massey au montant de 36 792,00\$ (taxes incluses). Le conseil approuve également l'estimation soumise par Pavage Daoust pour quelques réparations mineures sur la 1^{ère} Concession et le chemin Rennie Side au montant de 24 791,63\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

5.2 – BOÎTE CHAUDE – LOCATION

23-09-09

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que le Conseil accepte de louer la boîte chaude à d'autres municipalités avec l'approbation du superviseur de voirie au montant de 300,00 \$ par jour ou 1 200,00 \$ par semaine (5 jours).

ADOPTÉE

6. COMMUNICATION ET SERVICE COMMUNAUTAIRE

6.1 **LOISIRS (LOISIRS)**

6.1.1 DEMANDE DE DON – FESTIN DES RÉCOLTES

Le conseil a refusé la demande de don.

6.1.2 DEMANDE DE DON – AMIS DE LA RÉSERVE DE FAUNE DU LAC SAINT-FRANÇOIS

23-09-10

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité de Hinchinbrooke fasse un don de 500,00\$.

ADOPTÉE

7. **CORRESPONDANCE ET NOUVELLES AFFAIRES**

Le maire Wallace a examiné la liste de la correspondance reçue au cours du mois d'août 2023.

7.1 **MODIFICATION DES SALAIRES ADMINISTRATIFS – VACANCES DES EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN**

23-09-11

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que le conseil approuve la modification proposée par le comité des ressources humaines concernant le temps de vacances pour les employés à temps plein.

ADOPTÉE

7.2 **INSTALLATION RÉSERVOIRS DE PROPANE – GÉNÉRATEURS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a installé des génératrices
à
l'hôtel de ville et aux deux casernes de pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE ces génératrices nécessitent du propane pour fonctionner ;

23-09-12

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que le conseil approuve l'estimation de Budget Propane au montant de 6 892,35 \$ (excluant les taxes) pour faire installer et raccorder des réservoirs de propane aux trois emplacements.

ADOPTÉE

7.3 **MRC – EMBLEMES D'ARRÊTS D'AUTOBUS PROPOSÉS**

23-09-13

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prévost
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que le conseil approuve les emplacements proposés pour les arrêts d'autobus de la MRC.

ADOPTÉE

23-09-14

7.4

SCELLEMENT DES CHAUSSÉES DE STATIONNEMENT

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prévost
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que le conseil approuve l'estimation fournie par la compagnie Protecteur D'Asphalte au montant de 13 175,00 \$ plus taxes pour sceller les stationnements de l'hôtel de ville, du garage municipal et de la caserne de pompiers d'Athelstan.

ADOPTÉE

7.5 RÈGLEMENT 460

AVIS DE MOTION a été donné par le conseiller Bakos que le règlement 460 concernant la délégation du pouvoir de dépenser soit adopté lors de la prochaine séance du conseil.

7.6 ACCÈS À CLICSÉCUR

ATTENDU QUE le ministère des Revenus de Québec requiert l'autorisation du conseil pour autoriser une personne désignée à accéder au site clicSÉCUR .

CONSIDÉRANT QUE la personne désignée agira au nom de la municipalité de Hinchinbrooke pour pouvoir effectuer les services suivants ;

- Inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de la municipalité aux entreprises clicSÉCUR ;
- D'une manière générale, faire tout ce qui est utile à la commune ;
- Remplir les rôles et responsabilités du gestionnaire de services électroniques tels que décrits dans les conditions d'utilisation de l'analyse de rentabilisation, notamment en fournissant une autorisation ou une procuration aux utilisateurs professionnels et à d'autres entreprises ;

23-09-15

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que le conseil municipal autorise et désigne Nancy Westerman, directrice générale adjointe à titre de représentante du site clicSÉCUR . Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et années fiscales (passées, actuelles et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, à l'égard de toutes informations. Que Revenu Québec détient concernant l'entreprise pour l'application ou le respect des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication

disponibles (par téléphone, en personne, par la poste et en utilisant les services en ligne).

ADOPTÉE

7.7

Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent actuellement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution québécoise (TECQ) pour la période 2024 – 2028 ;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de parvenir à une entente rapide pour assurer le renouvellement de cet important programme ;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés québécoises ;

Attendu que malgré les sommes importantes allouées à ce programme, celles-ci demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et doivent être augmentées en raison de l'augmentation des coûts de mise en œuvre des projets ;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année ;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution québécoise (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, villes halles, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) sont admissibles à ce programme ;

Considérant l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation de travaux d'aménagement et d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que le développement de ceintures de protection contre les incendies pour protéger les communautés forestières ;

Considérant que la responsabilisation lors de la réalisation des projets est lourde pour les municipalités ;

Attendu que les négociations doivent être conclues au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre au 1er janvier ²⁰²⁴ et permettre aux municipalités de planifier des investissements dans leur budget ;

Attendu que les sommes accordées à ce programme doivent être libres de toute nouvelle obligation ou condition pour en assurer le succès ;

23-09-16

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que la municipalité de Hinchinbrooke demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- Conclure au début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution québécoise (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- Augmenter les sommes disponibles pour les municipalités du Québec et prévoir une augmentation annuelle de l'enveloppe pendant la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- Ne pas ajouter de responsabilité, d'obligation ou de condition supplémentaire aux municipalités dans l'application du programme ;
- Pour permettre le financement de projets municipaux de construction, d'ouvrages de rétention et de quais appartenant aux municipalités dans le cadre de travaux admissibles ;
- Rendre éligibles les projets de travaux de prévention, de développement et d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland , au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés de l'Assemblée nationale *et la Chambre des communes de votre territoire*), à la Fédération Québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

7.8 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE : La municipalité de Hinchinbrooke est au courant et s'engage à mettre en œuvre le volet (PPA-ES) du programme d'assistance routière locale (PAVL) sur le chemin Ridge ;

CONSIDÉRANT QUE : Le chemin Ridge pour lequel une demande d'aide financière a été accordée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE : Les travaux ont été réalisés dans les années civiles au cours desquelles le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE : Les travaux réalisés ou les coûts inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE : La reddition de comptes des projets a été complétée à la fin de l'année ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE : Le paiement est conditionnel à l'acceptation par le Ministre de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE : Si la reddition de comptes est jugée conforme, le Ministre effectue un paiement aux municipalités en

fonction de la liste des travaux qu'elles ont approuvés mais n'excède pas le montant maximum d'aide tel qu'indiqué dans la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE : D'autres sources de financement pour les travaux ont été rapportées;

POUR CES RAISONS;

23-09-17

IL EST PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
ET EST APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ET ADOPTÉ

Que le Conseil de la Municipalité de Hinchinbrooke approuve les dépenses d'un montant de 10 000\$ liées aux travaux d'amélioration effectués sur le chemin Ridge et les coûts inhérents admissibles, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît que en cas de non-respect, l'aide financière prendra fin.

ADOPTÉE

7.9 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

CONSIDÉRANT QUE : La Municipalité de Hinchinbrooke est consciente et s'engage à mettre en œuvre le volet (PPA-CE) du Programme d'assistance routière locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE : Le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été accordée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE : Les travaux ont été réalisés dans les années civiles au cours desquelles le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE : Les travaux réalisés ou les coûts inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE : La reddition de comptes des projets a été complétée à la fin de l'année ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE : Le paiement est conditionnel à l'acceptation par le Ministre de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE : Si la reddition de comptes est jugée conforme, le Ministre effectue un paiement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'elles ont approuvés mais n'excède pas le montant maximum d'aide tel qu'indiqué dans la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE : D'autres sources de financement pour les travaux ont été rapportées;

POUR CES RAISONS;

23-09-18

IL EST PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
ET EST APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ET ADOPTÉ

Que le Conseil de la Municipalité de Hinchinbrooke approuve les dépenses d'un montant de 17 900\$ liées aux travaux d'amélioration effectués et aux coûts inhérents admissibles,

conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de En cas de non-respect, l'aide financière prendra fin.

ADOPTÉE

23-09-19 **7.10** **CERTIFICAT CADEAU – DIANA ERSKINE**
PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que le conseil approuve l'achat d'un chèque-cadeau de 100,00 \$ qui sera remis à Diana Erskine pour son travail bénévole visant à diriger la cabane à bonbons et le T-Ball/Softball pour l'été au parc Athelstan.

ADOPTÉE

23-09-20 **8.** **FACTURES À APPROUVER**
PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que les comptes payables pour la période du 8 août 2023 au 11 septembre 2023 au montant de 220 177,80\$ soient adoptés et payés et que lesdits comptes soient tenus dans un registre à cet effet et fassent partie intégrante de ces procès-verbaux.

ADOPTÉE

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Sans questions de la part de la salle, cette période a été close.

23-09-21 **10.** **AJOURNEMENT**
PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que les affaires de l'assemblée ayant été dûment complétées, l'assemblée soit levée à 20h26.

ADOPTÉE

Mark Wallace
Maire

Adam Antonopoulos
Directeur Général Secrétaire Trésorier